

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Étaient présents : M Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Jean-Noël RAFFNER, Mme Catherine FAYOLLE, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, MM. René BRUN, Denis PIERREVELCIN, Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, Mme Chantal PERRIN, M. Jean ANCEL, Mmes Aude BATOT, Caroline ROBIEZ et Mathilde GAUDEL Conseillers Municipaux.

Étaient représentés : M. Dominique TRUSSART qui a donné pouvoir à M. René BRUN pour tout vote et décision; Mme Sylvie TOUSSAINT qui a donné pouvoir à M. Clément LOING pour tout vote et décision ; Mme Aurore PETITDEMANGE qui a donné pouvoir à Mme Caroline ROBIEZ pour tout vote et décision ; Mme Sandrine PIERRE qui a donné pouvoir à Mme Mathilde GAUDEL pour tout vote et décision.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Madame Chantal PERRIN est désignée comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2018.**
- 2) Affaires financières :** Adoption du compte administratif 2017 du budget principal ; Adoption du compte administratif 2017 du budget « eau et assainissement », Adoption du compte administratif 2017 du budget de la régie chauffage ; Modification du tableau des subventions 2018 ; Modification du tarif de droit de place 2018 pour le manège « auto-tamponneuses » ; Participation aux travaux de réfection du chemin du Limbach ; Taxes et produits irrécouvrables ; Décision modificative n°1 / budget principal.
- 3) Points divers :** Modification des rythmes scolaires / retour à la semaine des 4 jours ; Fusion des directions d'école élémentaire et maternelle ; Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour le renouvellement du contrat prévoyance des agents territoriaux ; Adoption du schéma de distribution d'eau potable ; Renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC pour la forêt communale.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués** (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 janvier 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) AFFAIRES FINANCIERES**2.1. Adoption du compte administratif 2017 du budget principal – N°DEL_2018_11**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré, en l'absence du Maire qui s'est retiré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2017 arrêté comme suit, en Euros :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 572 468,41	498 293,26
Recettes	1 779 262,91	662 817,78
Solde	206 794,50	164 524,52
Reports 2016	839 401,74	654 397,76
Soldes d'exécution 2017	1 046 196,24	818 922,28

- DECIDE que l'excédent de fonctionnement ainsi constaté sera affecté au budget 2018, au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 1 046 196,24 Euros et l'excédent d'investissement sera affecté au budget 2018, au compte 001 (résultat d'investissement reporté) pour un montant de 818 922,28 Euros.

2.2 Adoption du compte administratif 2017 du budget « eau et assainissement » – N°DEL_2018_12

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 du service eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré, en l'absence du Maire qui s'est retiré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2017 du service eau et assainissement, arrêté comme suit, en Euros :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	239 088,20	64 294,96
Recettes	291 089,26	124 491,35
Solde	52 001,06	60 196,39
Reports 2016	80 449,50	-57 583,44
Soldes d'exécution 2017	132 450,56	2 612,95

- DECIDE que l'excédent d'exploitation ainsi constaté sera affecté au budget 2018, au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) pour un montant de 132 450,56 Euros et l'excédent d'investissement sera affecté au budget 2018, au compte 001 (résultat d'investissement reporté) pour un montant de 2 612,95Euros.

2.3 Adoption du compte administratif 2017 du budget de la régie de chauffage – N°DEL_2018_13

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2017 de la régie de chauffage.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 26 février 2018,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré, en l'absence du Maire qui s'est retiré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2017 arrêté comme suit, en Euros :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	164 717,24	60 601,87
Recettes	148 724,44	65 049,00
Solde	-15 992,80	4 447,13
Reports 2016	-1 311,19	28 163,68
Soldes d'exécution 2017	-17 303,99	32 610,81

- DECIDE que le déficit de la section d'exploitation ainsi constaté sera affecté au budget 2018 au compte 002, en dépenses, (résultat d'exploitation reporté) pour un montant de 17 303,99 Euros et l'excédent de la section d'investissement ainsi constaté sera affecté au budget 2018 au compte 001 (solde d'exécution reporté) pour un montant de 32 610,81 Euros.

2.4 Modification du tableau des subventions 2018 – N°DEL_2018_14

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 28.11.2017, le conseil municipal a arrêté le tableau des subventions versées aux associations pour l'année 2018. Il est proposé de modifier ce tableau comme suit :

- Demande de subvention de l'association « marche mythique organisation » dans le cadre de l'organisation de la compétition sportive « Paris-Alsace à la marche » : proposition : 150 €,
- Augmentation de la subvention accordée à l'AS CANTON VERT de 38 € (selon résultats définitifs),
- Augmentation de la subvention attribuée au Groupement d'Action Sociale (GAS) de 5 €,
- Proposition de la commission « vie associative » de verser une subvention de 1 500 € à la section « LLL » de l'ASCL pour l'organisation du voyage à Lannilis en mai 2018.

Vu la délibération du conseil municipal du 28.11.2017 approuvant le tableau des subventions pour l'année 2018,

Vu la proposition de la commission « vie associative »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'octroi d'une subvention de 150 € à l'association « marche mythique organisation » dans le cadre de l'organisation de la compétition sportive « Paris-Alsace à la marche »,
- AUGMENTE la subvention accordée à l'AS CANTON VERT de 38 € (selon résultats définitifs),
- AUGMENTE la subvention accordée au GAS de 5 €,
- APPROUVE la proposition de la commission « vie associative » de verser une subvention de 1 500 € à la section « LLL » de l'ASCL pour l'organisation du voyage à Lannilis en mai 2018.

2.5 Modification du tarif de droit de place 2018 pour le manège « auto-tamponneuses » – N°DEL_2018_15

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 8 janvier 2018, M. GIOVANE Steve a demandé l'application d'un tarif identique à celui de 2017 (250 €) étant donné qu'il n'y a pas de manifestation organisée à la Pentecôte.

Vu la délibération du conseil municipal du 28.11.2017 portant fixation des tarifs et loyers communaux pour 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la révision du tarif « forains FPW (auto-tamponneuses) » et fixe celui-ci à 250 € pour l'année 2018.

2.6 Participation aux travaux de réfection du chemin du Limbach – N°DEL_2018_16

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 22 janvier 2018, la Commune de Kaysersberg Vignoble sollicite la participation financière de la Commune à des travaux de réfection du chemin du Limbach, pour la partie située sur le ban communal de Kaysersberg Vignoble.

Kaysersberg Vignoble a également sollicité la participation de la Commune de Labaroche, puisque ce chemin dessert des habitations de Lapoutroie et Labaroche.

Le montant total des travaux est de 23 777 € HT (devis de la société TRADEC) ; la participation de la Commune s'élèverait à 7 925,67 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de participer aux travaux de réfection du chemin du Limbach, effectués sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Kaysersberg Vignoble, pour un montant de 7 925,67 €, à condition que la Commune de Labaroche participe pour le même montant.

2.7 Taxes et produits irrécouvrables – N°DEL_2018_17

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur plusieurs demandes d'admission de titres de recettes en non-valeur. Ces demandes sont transmises par le Trésorier de Kaysersberg lorsqu'il ne dispose plus de moyens légaux pour recouvrer des créances.

Ces demandes concernent :

- Titre de recette (facture d'eau) n°2012 R-2-104, d'un montant total de 39,49 € dû par la boulangerie BECKY'S ; motif d'irrécouvrabilité : insuffisance actif ;
- Titres de recettes (factures d'eau) n°2015 R-2-1355, 2016 R-1-671, 2016 R-3-1357, 2017 R-1-680 et 2017 R-3-1379 d'un montant total de 308,36 € dus par Mme WELCKER Gwendoline ; motif d'irrécouvrabilité : personne disparue / poursuite sans effet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Vu la demande du Trésorier de Kaysersberg en date du 8 février 2018,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADMET en non-valeur les titres de recette émis sur le budget « eau et assainissement » n°2012 R-2-104, 2015 R-2-1355, 2016 R-1-671, 2016 R-3-1357, 2017 R-1-680 et 2017 R-3-1379 d'un montant total de 347,85€ ;
- DONNE décharge au comptable concernant le recouvrement de ces recettes.

2.8 Décision modificative n°1 – budget principal – N°DEL_2018_18

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour. Ces modifications concernent principalement des rectifications suite à l'adoption du compte administratif ce même jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses d'investissement		BP	DM1	TOTAL
Opération d'équipement n°54/ HA divers matériels		177 728,99	24 499,53	202 228,52
TOTAL			24 499,53	

Recettes d'investissement		BP	DM1	TOTAL
24	Cessions d'immobilisations	260 000,00	10 000,00	270 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 172 696,71	-6 000,47	1 166 696,24
001	Excédent d'investissement reporté	798 422,28	20 500,00	818 922,28
TOTAL			24 499,53	

Dépenses de fonctionnement		BP	DM1	TOTAL
6218 (012)	Autre personnel extérieur	2 000,00	6 000,00	8 000,00
6574 (65)	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	103 000,00	1 693,00	104 693,00
023	Virement à la section d'investissement	1 172 696,71	-6 000,47	1 166 696,24
TOTAL			1 692,53	

Recettes de fonctionnement		BP	DM1	TOTAL
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	1 693,00	1 693,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 046 196,71	-0,47	1 046 196,24
TOTAL			1 692,53	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
 Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal,
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

3) POINTS DIVERS

3.1. Modification des rythmes scolaires / retour à la semaine de 4 jours - N°DEL_2018_19

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que depuis la réforme engagée en 2013 par le précédent gouvernement, le cadre général de l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires est de 24 heures d'enseignement hebdomadaire réparties sur 9 demi-journées, incluant le mercredi matin ou le samedi matin. La Commune de Lapoutroie avait appliqué cette réforme à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.

Le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet, sous certaines conditions, de déroger à l'organisation hebdomadaire de la semaine scolaire et de répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 jours.

Pour des questions de réorganisation (transport, périscolaire...), les élus n'avaient pas souhaité appliquer cette dérogation à compter de la rentrée 2017/2018 et s'étaient engagés à consulter parents et enseignants sur la question, au cours de cette année scolaire.

Début 2018, un sondage a été réalisé auprès des parents qui se sont déclarés favorables à un retour à la semaine des 4 jours, à plus de 90%. A noter toutefois le souhait que le périscolaire soit ouvert le mercredi toute la journée et qu'une coordination avec l'école de Le Bonhomme puisse être réalisée.

Vu le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les avis favorables du conseil d'école maternelle en date du 19.02.2018 et du conseil d'école élémentaire en date du 20.02.2018,

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le retour à la semaine des 4 jours à compter de la prochaine rentrée scolaire,
- CHARGE M. le Maire de demander à Mme la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin l'autorisation d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours, à compter de la rentrée 2018/2019, selon les horaires suivants :

	7 h	8h 15	11h 45	13h 45	16h 15	19 h
Lundi						
Mardi		<i>Périscolaire</i>	Enseignement (3h30)	<i>Pause méridienne (2h)</i>	Enseignement (2h30)	<i>Périscolaire</i>
Jeudi						
Vendredi						

3.2. Fusion des directions d'école élémentaire et maternelle - N°DEL_2018_20

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par Monsieur MEYER, Inspecteur de circonscription, pour accepter la fusion des écoles élémentaire et maternelle, au vu des effectifs et du départ à la retraite à la fin de l'année scolaire en cours, de M. CHRIST, actuel directeur de l'école élémentaire.

M. le Maire a indiqué qu'il soumettrait cette question au conseil municipal à la seule condition que la Directrice de l'école maternelle, Mme HAAS, soit prioritaire pour occuper le poste de direction de la future école unique. M. MEYER lui a confirmé que cela était bien le cas.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE la fusion de l'école élémentaire et de l'école maternelle de Lapoutroie, à la prochaine rentrée scolaire, à condition que Mme HAAS, actuelle directrice de l'école maternelle, soit prioritaire pour occuper le poste de direction, si telle est sa volonté.

3.3. Mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale pour le renouvellement du contrat de prévoyance des agents territoriaux - N°DEL_2018_21

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique du Haut-Rhin (CDG 68) a mis en place au 1^{er} janvier 2013 une convention de participation en prévoyance à laquelle il a associé les collectivités et établissements publics du Département. Cette convention compte à ce jour 320 collectivités et plus de 4900 agents adhérents, dont la Commune de Lapoutroie.

Les garanties visées par la convention actuelle sont :

- ✓ La compensation du salaire en cas de congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de maladie de longue durée, de grave maladie, après la période de plein traitement.

- ✓ Le complément de rémunération en cas d'invalidité : la garantie invalidité intervient de la date d'invalidité à l'âge légal de départ à la retraite.
- ✓ Le complément de retraite : la garantie minoration de retraite intervient à compter de l'âge légal de départ à la retraite.

Cette convention arrive à échéance le 31.12.2018.

Dans le cadre de ses missions facultatives, le conseil d'administration du CDG 68 a décidé de proposer une nouvelle convention de participation pour le contrat de prévoyance, afin d'assurer la continuité de la protection sociale des agents.

Le CDG 68 va relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque prévoyance et propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat.

A l'issue de la consultation les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités, qui conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention. C'est lors de cette éventuelle adhésion que les collectivités se prononceront sur le montant définitif de la participation qu'elles compteront verser à leurs agents.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le CDG va engager,
- PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le CDGH à compter du 1er janvier 2019,
- RAPPELLE que le montant actuel de la participation financière communale au risque prévoyance s'élève 120 € par agent et par an.

3.4. Adoption du schéma de distribution d'eau potable - N°DEL_2018_22

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que l'article L2224-7-1 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « *les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau potable. Dans ce cadre, elles arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution.* » Ce schéma comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

Monsieur le Maire présente les plans des zones desservies par le réseau de distribution (un plan pour Lapoutroie et un autre pour Hachimette).

A noter que le descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable a été effectué dans le cadre du Système d'Information géographique (SIG) qui comporte notamment un inventaire des réseaux (linéaires de canalisations, période de pose, caractéristiques principales des ouvrages, géo référencement...). Ce SIG est opérationnel depuis la fin de l'année 2017 et sera mis à jour régulièrement par les services techniques et le syndicat mixte Vignoble, Montagne et Ried.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ARRETE le schéma de distribution d'eau potable et notamment les zones desservies par le réseau de distribution, telles qu'elles figurent sur les plans annexés.

- PREND ACTE de la mise à jour régulière du schéma, à travers le SIG, opérationnel sur la Commune depuis la fin de l'année 2017.

3.5. Renouveaulement de l'adhésion à la certification PEFC pour la forêt communale- N°DEL_2018_23

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 16.09.2013 le conseil municipal avait décidé de renouveler l'adhésion, pour la forêt communale, à l'organisme de certification PEFC pour une durée de 5 ans. La certification PEFC promeut la gestion durable des forêts ; apposé sur un produit en bois ou à base de bois, le label PEFC apporte la garantie au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.

L'adhésion à cet organisme arrive à échéance cette année. C'est pourquoi il est proposé de renouveler cette adhésion, pour une nouvelle durée de 5 ans ou pour une durée illimitée.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le renouvellement à l'organisme de certification du bois PEFC pour une durée illimitée.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents en vue du renouvellement de l'adhésion et à verser la contribution demandée.

4) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : *aucun dossier*.
- **Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA :**
 - Remboursement arrêt de travail d'un agent communal : 1653,65 €.
- **Marchés publics :**
 - Achat d'un nouveau véhicule utilitaire pour les services techniques (PEUGEOT) : 25 916,83 € HT.
 - Réfection du mur / rue du Maire Grivel (entreprise Alain CHANEL) : 7 350 € HT.

5) RAPPORT DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS et DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- CCVK : diverses réunions concernant le « débat d'orientation budgétaire ».

- Remerciements pour les participants à l'organisation du carnaval des enfants et pour la distribution des colis des aînés.
- Comme chaque année, réunion de la « 4 C » (chasse) pour déterminer les plans de chasse de l'année à venir et faire le bilan de l'année écoulée.
- Réunion du conseil de fabrique / examen du budget.
- Les conseils d'école se sont réunis les 19 et 20 février.
- La commission « vie associative » s'est réunie le 21 février pour examiner la demande de subvention de la section « LLL » de l'ASCL.

6) QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

Pas de communications ou de questions diverses.

<p>- <i>La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mercredi 11 avril 2018 à 19h30, au Foyer Saint Martin.</i></p>
--

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2018.**
- 2) Affaires financières :** Adoption du compte administratif 2017 du budget principal ; Adoption du compte administratif 2017 du budget « eau et assainissement », Adoption du compte administratif 2017 du budget de la régie chauffage ; Modification du tableau des subventions 2018 ; Modification du tarif de droit de place 2018 pour le manège « auto-tamponneuses » ; Participation aux travaux de réfection du chemin du Limbach ; Taxes et produits irrécouvrables ; Décision modificative n°1 / budget principal.
- 3) Points divers :** Modification des rythmes scolaires / retour à la semaine des 4 jours ; Fusion des directions d'école élémentaire et maternelle ; Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour le renouvellement du contrat prévoyance des agents territoriaux ; Adoption du schéma de distribution d'eau potable ; Renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC pour la forêt communale.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués** (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire**

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 26 février 2018				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
LOING	Clément	1 ^{er} Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	2 ^{ème} Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	3 ^{ème} Adjoint		
FAYOLLE	Catherine	4 ^{ème} Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	5 ^{ème} Adjoint		
BRUN	René	Conseiller municipal		
TRUSSART	Dominique	Conseiller municipal	Procuration donnée à René BRUN	
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseillère municipale		
TOUSSAINT	Sylvie	Conseillère municipale	Procuration donnée à Clément LOING	
ANCEL	Jean	Conseiller municipal		
PETITDEMANGE	Aurore	Conseillère municipale	Procuration donnée à Caroline ROBIEZ	
PIERRE	Sandrine	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mathilde GAUDEL	

BATOT	Aude	Conseillère municipale		
ROBIEZ	Caroline	Conseillère municipale		
GAUDEL	Mathilde	Conseillère municipale		

